

APPEL À CANDIDATURE

Résidence de création et de médiation

Date de fin de candidature : dimanche 26 avril 2026, 23 h

Un partenariat entre la Ville de Port-Jérôme-sur-Seine et l'ésadhar

PREAMBULE

Créée en 2021, l'artothèque de la Ville de Port-Jérôme-sur-Seine dispose d'un fonds de 500 œuvres. Riche et varié, le fonds est composé d'œuvres originales (peinture, dessin, estampes, lithographies...) ainsi que d'œuvres multiples. Ce fonds s'enrichit chaque année avec l'acquisition de nouvelles œuvres. À travers l'accueil des publics, le conseil, le prêt, la médiation et les actions culturelles, l'artothèque municipale est un acteur essentiel dans le soutien, la médiation et la diffusion de la création artistique auprès d'un public large et pluriel. Située en cœur du centre-ville, au sein de l'Agora, l'artothèque de la Ville de Port-Jérôme-sur-Seine est ouverte au public le mercredi et le samedi, de 14h à 18h.

CONTEXTE

L'artothèque de la Ville de Port-Jérôme-sur-Seine a la volonté de soutenir la création contemporaine émergente régionale ainsi que l'accompagnement d'un.e jeune artiste diplômée de l'ésadhar Rouen/Le Havre depuis plus de 2 ans (DNSEP 2025 et 2024) en début de carrière. Aussi, l'artothèque de la Ville de Port-Jérôme-sur-Seine et l'ésadhar Rouen/Le Havre s'associent en proposant une résidence de création et de médiation. Cette résidence permettra au lauréat.e de disposer d'un espace de travail, d'un temps de création, d'un temps de médiation à destination d'un public spécifique ou pas (scolaires, seniors, publics dits éloignés, jeunes, tout public...) et d'un temps de restitution.

LA RESIDENCE

Pour une durée de deux mois consécutifs, de novembre à décembre 2026, la résidence artistique inclut :

- un temps de création au sein de l'artothèque
- du matériel et accessoires (hors consommables) mis à disposition au sein de l'ésadhar (gravure, sérigraphie...) pour que les artistes puissent profiter de matériels et outils adaptés à leurs pratiques
- 14 heures d'interventions artistiques auprès d'un public scolaire (projet d'intervention à définir avec les équipes enseignantes une fois l'artiste lauréat.e sélectionné.e)
- une sortie de résidence (espace d'exposition l'Agora)
- la réalisation d'un journal de bord destiné à conserver une mémoire de la résidence. Ce journal de bord devra prendre la forme d'une micro-édition (livre d'artiste, graphzine, journal...). Cette micro-édition rejoindra le fonds de l'artothèque
- l'achat d'une œuvre réalisée dans le cadre de la résidence (dans une limite maximum de 400 euros TTC sous condition de validation. Il est à noter que l'œuvre ou les œuvres acquises devront être inférieures au format Raisin)

ENGAGEMENT DE L'ARTISTE LAUREAT.E

- mener à bien son projet de création pendant la résidence
- réaliser les 14 heures d'interventions auprès d'un public scolaire
- participer au montage et au démontage de l'exposition de sortie de résidence
- fournir un texte et un ou plusieurs visuels libres de droits à un usage exclusivement dédié à la communication du projet de résidence
- réaliser, dans le cadre de la résidence, une ou plusieurs œuvre.s destinée.s à intégrer le fonds de l'artothèque dans la limite financière de 400 euros TTC

CALENDRIER PREVISIONNEL

- Mi-février 2026 : lancement de l'appel à candidature
- 1^{er} avril 2026 : fin de l'appel à candidature
- Courant avril 2026 : sélection de l'artiste lauréat.e par le jury
- Novembre-décembre 2026 : résidence de création et 14 heures d'interventions artistiques auprès d'un public scolaire
- Du samedi 24 avril au samedi 29 mai 2027 : sortie de résidence

CONDITIONS D'ACCUEIL

- un atelier durant deux mois au sein de l'artothèque, 3 rue René Coty, 76330 Port-Jérôme-sur-Seine
- du matériel et des accessoires (hors consommables) mis à disposition au sein de l'ésadhar (presses à gravure, sérigraphie...)
- une sortie de résidence de deux mois au sein de l'espace d'exposition l'Agora
- Hébergement possible sous réserve de disponibilité

BUDGET (TTC)

- Droits d'auteur : 750 euros
- Frais de production : 200 euros
- Ateliers de pratiques artistiques (14 heures) : 1000 euros incluant 850 euros de rémunération et 150 euros de fournitures, petits matériels
- Acquisition d'une ou plusieurs œuvres : dans une limite maximum de 400 euros TTC sous condition de validation. Il est à noter que l'œuvre ou les œuvres acquises devront être comprises dans un format inférieur à 50 x 65 cm.

QUI PEUT CANDIDATER ?

- Exclusivement les jeunes diplômé.e.s de l'esadhar de 2025, 2024 et 2023
- Les artistes dont la pratique relève des arts graphiques (peinture, dessin, illustration, estampes, gravures, lithographies, sérigraphie, photographie...)

MODALITES DE PARTICIPATION

- Être artiste-auteur.rice. professionnel.le dans les arts graphiques et être engagé.e. dans une démarche professionnelle de création
- Disposé d'un numéro de SIRET
- Être autonome (permis et véhicule)

COMMENT CANDIDATER

Le dossier de candidature doit être sur un seul PDF de 15 MO max et doit contenir :

- une note d'intention énonçant les axes de recherche que l'artiste lauréat.e mènera pendant la résidence
- une présentation de la démarche artistique
- un CV (indiquant nom, prénom, adresse mail, téléphone, adresse postale et numéro de SIRET)
- un portfolio
- Une attestation Urssaf de l'année en cours
- Un RIB au nom du porteur de projet
- Le formulaire joint rempli

Merci de nommer le fichier : NOM_PRENOM_CANDIDATURE_Artothèque_PJ2S.pdf.

Le dossier de candidature est à envoyer à :

<https://cloud.esadhar.fr/files/sharing/ZqWQPbSS8>

JURY

Un jury composé de professionnel.le.s de l'art contemporain

RENSEIGNEMENTS

Sébastien Veniat

Responsable du service culturel
Ville de Port-Jérôme-sur-Seine
02
s.veniat@pj2s.fr

Et/ou

Marie-José Ourtilane

Directrice des études et de la VAE
ésadhar Rouen/Le Havre
02 35 53 30 31
marie-jose.ourtilane@esadhar.fr